



LÉGATION DE SUISSE
EN URSS

MOSCOU, le 3 juin 1948.

Référence: Notre E.8.- C/c. *K. Hubert de la Rive* CONFIDENTIEL.
Votre

note
17-JUN 1948
NE p. B. 3466 Ech. O.

(Prière de rappeler notre référence dans la réponse)

49 *16.6*
Concerne : Indemnités tchécoslovaques aux propriétaires suisses.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'un membre de cette Légation a rencontré ces jours-ci à Moscou un des directeurs de la Banque Nationale Tchécoslovaque qu'il connaît depuis de nombreuses années et qui lui a déclaré ce qui suit, à titre strictement confidentiel :

Au sein de la direction de la Banque Nationale Tchécoslovaque, le problème des paiements tchécoslovaques dus aux propriétaires suisses d'entreprises nationalisées a été soumis à un examen approfondi. Jusqu'à présent les tendances des éléments d'extrême gauche à se soustraire aux obligations vis-à-vis des propriétaires suisses ne l'auraient pas emporté. Au contraire, on serait tombé d'accord pour le moment de continuer la politique consistant à "faire bonne impression en Suisse", c'est-à-dire à s'en tenir strictement aux engagements pris. L'informateur en question croit savoir que les 12 millions de francs suisses versés dernièrement seraient suivis d'autres montants importants, pourvu que les achats suisses de produits tchécoslovaques continuent à dépasser largement les achats tchécoslovaques en produits suisses.

D'après l'informateur précité, les spécialistes dans le domaine monétaire auraient réussi pour le moment à convaincre les nouveaux dirigeants de la banque que c'est dans l'intérêt supérieur de l'Etat tchécoslovaque et des républiques populaires de l'Europe orientale de tenir les engagements souscrits et ceci surtout vis-à-vis de la Suisse. Cette dernière continuerait à jouer un rôle important dans les relations économiques de la Tchécoslovaquie avec l'Europe occidentale et les pays d'outre-mer.

Il est difficile de se prononcer sur le bien-fondé de ces informations, mais je ne voulais pas manquer de vous en donner connaissance. J'adresse copie de la présente à titre d'information confidentielle aux Affaires politiques de votre Département, ainsi qu'à la Division du Commerce du Département fédéral de l'économie publique. Je vous prie de vouloir bien informer les autres offices intéressés et la Banque Nationale Suisse si vous le jugez opportun, mais à titre confidentiel seulement.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le Chargé d'Affaires de Suisse a.i.

Au Département Politique Fédéral,
Contentieux, Affaires financières
et Communications,

Berne.

HT 17. Juni 1948

Kopie an Fi. S. (Kappeler)
49/54



On est prié de joindre à toute demande l'affranchissement pour la réponse et de ne traiter qu'un objet par lettre.

Mr. Hubert de la Rive
Mr. Meyer
Mr. ...
17.6.48
?
ch. ce viai?
en fin de la